

de l'état civil terminés par cette invariable formule: "Ceux qui ne savent signer ont signé avec nous, ayant déclaré ne savoir le faire."

Le Maire d'une commune plus importante, celle de P., constatait, dans un procès-verbal, qu'il avait saisi un malfaiteur EN FRAC ET EN DELIT. Prononcez: flagrant délit.

Un greffier, du nom de même arrondissement constatait qu'une femme, entendue comme témoin, n'était ni parente, ni alliée du prévenu dont elle avait seulement le meilleur d'être l'épouse, ajoutant le naïf et sentimental procès-verbal d'enquête.

Un huissier, obligé de mentionner, dans un procès-verbal, la saisie de deux livres de dévotion, et craignant de commettre une contravention en employant le mot livre, écrivit la difficulté en écrivant un kilogramme de dévotion.

On nous écrit de Naples: "L'impératrice de Russie est partie: le ciel en soit loué et nous préservé à l'avenir des majestés voyageuses. Les napolitains ont salué par des acclamations le départ de tous ces russes qui, disant-ils, s'étaient abattus sur leur pays comme une nuée de sauterelles."

On lit dans le "Bombay-Times" du 16 mai: "Un cadavre aussi complet que soudain a succédé à l'agitation qui a régné pendant deux mois dans notre atmosphère politique. Goudb-Singh ayant accepté nos conditions, le jeune maharajah est venu dans notre camp exprimer son repentir pour tout ce qui s'est passé, et son désir de rétablir les relations amicales, d'un des termes qui ont été réglés. Les conditions prescrites sont l'extension des Etats protégés sur l'autre côté de la Sutledge, le paiement de la prestation du 12 décembre, et l'annexion à notre domaine du territoire situé entre le Sutledge et le Ganges, en qui procurent un million de plus de sujets. L'annexion de l'Etat, et de tous les anciens districts, et de tous les autres territoires tombés en notre pouvoir, et ont été joints au 29 qui étaient déjà entre nos mains. Nos troupes ont établi leur camp devant Lahore le 29 de ce mois; et le même jour le maharajah a été escorté jusqu'à son palais par une garde d'honneur. Le 22, une division de nos troupes a pris possession de la forme de la capitale, et d'une partie du palais; le 26, le premier demi-million de l'Inde a été payé. Les chefs des tribus se sont exprimés de faire leur soumission, et nous n'avons éprouvé ni résistance ni molestation depuis que nous avons traversé la frontière. Environ 30,000 soldats khalsa se sont réunis près de Lahore, avec 40 canons; mais comme leurs instigateurs les ont abandonnés et que tous les chefs se sont soumis au nouvel ordre de choses, ils se contentent de recevoir l'arrière de leur paye et se dispersent ensuite. Le Seinde est généralement tranquille. Le choléra y sévit sur plusieurs points."

Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 22 janvier: il est toujours question du mauvais effet qu'a produit sur la population de Canton la déclaration faite par l'autorité chinoise d'admettre les étrangers dans la ville.

Depuis tantôt trois semaines, Ibrahim-Pacha tient le premier rôle dans la grande comédie parisienne. Toutes les lognettes sont braquées sur sa basse grise. Et c'est à peine si on doit faire attention aux barbes blondes ou noires visitées aussi par la gloire. Nous n'en voulons pour preuve que M. Vidal de Verneix, jeune lieutenant de vaisseau, chargé de rapporter en France les drapeaux pris sur les troupes de Buenos-Ayres, dans le combat d'Obligado. L'audience qui lui a été accordée par le roi a fait à peine l'objet d'un mince entre-filet. Peut-être éveillerons-nous la curiosité Parisienne, en constatant certain combat moins célèbre que celui d'Obligado, et dont M. Vidal de Verneix fut le héros. C'était il y a huit ou neuf ans. Le collège-royal de St-Louis gratifia de lentilles et de pousins à discrétion trois à quatre cents parias dont faisait partie le jeune lieutenant. Un pauvre diable de pion, qui se nommait Gandillon, se mit en tête de jouer l'autorité. Les despotes et les tyrans de l'anti-pité ne furent que de très-pâles copies près de lui. Un jour, sa colère tomba sur Vidal de Verneix. Le pion tira alla jusqu'à faire un geste menaçant. Le jeune lieutenant sauta sur Gandillon et lui pocha les deux yeux. D'après, ce fait d'armes, Vidal passa à l'état de puissance et de demi-Dieu. On lui vota une balle d'honneur, mais une balle en élastique. Quelques années après il faisait connaissance avec celles en plomb. Et tel est le début modeste de la carrière du jeune Jean-Bart: Deux coups de poing. Il y a des débuts qui laissent moins de traces.

Le bill pour amender l'acte de judicature du Bas-Canada est rapporté du conseil, avec des amendements, et les amendements sont agréés par la chambre après une discussion. Un message est reçu du conseil, demandant une conférence ultérieure sur le bill pour régler la profession de notariat, ce qui est accordé. L'orateur informe la chambre que Son Excellence a signifié son intention de proroger la chambre demain à 3 heures. Mardi 9 juin. M. le procureur général Smith met devant la chambre le rapport du géologue provincial pour 1844. Le comité spécial sur le bill relatif à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, présente un rapport exprimant qu'il n'est pas capable de faire un rapport final, en conséquence de l'état avancé de la session, mais exprimant l'espoir que la considération de ce bill sera reprise à la prochaine session. Sur motion de M. Christie le rapport du comité spécial sur l'état des records judiciaires et parlementaires est adopté et une adresse est ordonnée demandant à Son Excellence de prendre cet objet en considération, et d'ordonner ce qui paraîtra convenable. Le bill pour amender les lois municipales est lu pour la troisième fois et passé. Le comité de conférence sur le bill des notaires rappré les raisons données par le conseil pour insister sur leurs amendements. M. Laurin fait motion que, nonobstant ces raisons l'Assemblée persiste à ne pas accepter les dits amendements. Ce qui est emporté. Un message est reçu du conseil agréant aux bills suivants: Bill pour pourvoir au paiement de certaines pertes pendant la rébellion dans le Bas-Canada. Bill pour lever une certaine somme d'argent requise pour certains travaux publics. Bill pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial. Acte pour amender l'acte relatif aux cours de district dans le Haut-Canada. Bill de subsides pour 1846. Ainsi, un message agréant à une conférence sur le bill pour régler la profession de notariat. Le gentilhomme lauréat de la Verge Noire commande l'assistance de la chambre à la barre du conseil législatif, et Son Excellence donne la sanction royale à plusieurs bills. Après quoi, le parlement est déclaré prorogé jusqu'au 18 de juillet prochain.

On lit dans le "Bombay-Times" du 16 mai: "Un cadavre aussi complet que soudain a succédé à l'agitation qui a régné pendant deux mois dans notre atmosphère politique. Goudb-Singh ayant accepté nos conditions, le jeune maharajah est venu dans notre camp exprimer son repentir pour tout ce qui s'est passé, et son désir de rétablir les relations amicales, d'un des termes qui ont été réglés. Les conditions prescrites sont l'extension des Etats protégés sur l'autre côté de la Sutledge, le paiement de la prestation du 12 décembre, et l'annexion à notre domaine du territoire situé entre le Sutledge et le Ganges, en qui procurent un million de plus de sujets. L'annexion de l'Etat, et de tous les anciens districts, et de tous les autres territoires tombés en notre pouvoir, et ont été joints au 29 qui étaient déjà entre nos mains. Nos troupes ont établi leur camp devant Lahore le 29 de ce mois; et le même jour le maharajah a été escorté jusqu'à son palais par une garde d'honneur. Le 22, une division de nos troupes a pris possession de la forme de la capitale, et d'une partie du palais; le 26, le premier demi-million de l'Inde a été payé. Les chefs des tribus se sont exprimés de faire leur soumission, et nous n'avons éprouvé ni résistance ni molestation depuis que nous avons traversé la frontière. Environ 30,000 soldats khalsa se sont réunis près de Lahore, avec 40 canons; mais comme leurs instigateurs les ont abandonnés et que tous les chefs se sont soumis au nouvel ordre de choses, ils se contentent de recevoir l'arrière de leur paye et se dispersent ensuite. Le Seinde est généralement tranquille. Le choléra y sévit sur plusieurs points."

Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 22 janvier: il est toujours question du mauvais effet qu'a produit sur la population de Canton la déclaration faite par l'autorité chinoise d'admettre les étrangers dans la ville.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE. PARLEMENT PROVINCIAL.

PROCÉDÉS.

MM. Laurin, LaFontaine, Morin et Mathé, sont nommés directeurs de la part de l'Assemblée, de la conférence sur le bill pour régler la profession de notariat dans le Bas-Canada. M. Clavot présente un rapport sur les pétitions de Mme Eléonor Todd, et Adolphe Jacques, exprimant une opinion sur le bill pour régler la profession de notariat dans le Bas-Canada. Le comité sur la pétition de A. LaFontaine et autres, concernant les élections municipales à Montréal présente un rapport. Le bill pour approuver les lois municipales du Bas-Canada est soumis, amendé et ordonné d'être prorogé. Le bill pour proroger la session civile à Sa Majesté est rapporté du conseil sans amendements.

Le bill pour amender l'acte de judicature du Bas-Canada est rapporté du conseil, avec des amendements, et les amendements sont agréés par la chambre après une discussion. Un message est reçu du conseil, demandant une conférence ultérieure sur le bill pour régler la profession de notariat, ce qui est accordé. L'orateur informe la chambre que Son Excellence a signifié son intention de proroger la chambre demain à 3 heures. Mardi 9 juin. M. le procureur général Smith met devant la chambre le rapport du géologue provincial pour 1844. Le comité spécial sur le bill relatif à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, présente un rapport exprimant qu'il n'est pas capable de faire un rapport final, en conséquence de l'état avancé de la session, mais exprimant l'espoir que la considération de ce bill sera reprise à la prochaine session. Sur motion de M. Christie le rapport du comité spécial sur l'état des records judiciaires et parlementaires est adopté et une adresse est ordonnée demandant à Son Excellence de prendre cet objet en considération, et d'ordonner ce qui paraîtra convenable. Le bill pour amender les lois municipales est lu pour la troisième fois et passé. Le comité de conférence sur le bill des notaires rappré les raisons données par le conseil pour insister sur leurs amendements. M. Laurin fait motion que, nonobstant ces raisons l'Assemblée persiste à ne pas accepter les dits amendements. Ce qui est emporté. Un message est reçu du conseil agréant aux bills suivants: Bill pour pourvoir au paiement de certaines pertes pendant la rébellion dans le Bas-Canada. Bill pour lever une certaine somme d'argent requise pour certains travaux publics. Bill pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial. Acte pour amender l'acte relatif aux cours de district dans le Haut-Canada. Bill de subsides pour 1846. Ainsi, un message agréant à une conférence sur le bill pour régler la profession de notariat. Le gentilhomme lauréat de la Verge Noire commande l'assistance de la chambre à la barre du conseil législatif, et Son Excellence donne la sanction royale à plusieurs bills. Après quoi, le parlement est déclaré prorogé jusqu'au 18 de juillet prochain.

PROVINCE DU CANADA. CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, mardi 9 juin, 1846. Aujourd'hui à 3 heures p. m., Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu à la Chambre du Conseil législatif, dans la bâtisse du Parlement; les membres du Conseil législatif étant assemblés, il a lu à Son Excellence de requérir la présence des membres de l'Assemblée législative, et ceux-ci étant présents, les bills suivants ont reçu la sanction de Son Excellence au nom de Sa Majesté, savoir: Nous donnons ici seulement la liste des bills qui concernent le Bas-Canada: Acte pour rappeler certaines ordonnances relatives aux chemins d'hydraulique aux districts de Gaspé, Québec, et Trois-Rivières. Acte pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec. Acte pour autoriser et contraindre les témoins d'aucune partie de cette province à comparaitre devant les cours supérieures de juridiction criminelle. Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment. Acte pour diviser les municipalités de Hochelaga et des Trois-Rivières respectivement en districts municipaux, et pour pourvoir au soutien des écoles, etc. Acte pour détacher l'Isle d'Orléans du comté de Montserrat et le placer au bureau d'enregistrement. Acte pour incorporer la société d'école britannique et canadienne de Québec. Acte pour révoquer certaines dispositions et mentionnées et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada. Acte pour amender l'acte qui règle les élections municipales de la cité de Montréal. Acte pour autoriser la Mission de la Trinité de Qué-

bec à accorder des licences de pilotes à certaines personnes. Acte pour amender et étendre l'acte des chemins à barrières de Montréal. Acte pour régler le droit de commission du shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets et mentions. Acte pour révoquer certaines lois et mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette province et pour en régler la milice. Acte pour incorporer le chemin de fer de Montréal et de Lachine. Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Nicolet, de la place où il est maintenant, à Hébecour. Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le Bas-Canada. Acte pour continuer et amender les lois des banquettes maintenant en force dans la province. Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour amender une certaine ordonnance y mentionnée relative aux chemins à barrières près de Québec. Acte pour l'appropriation des revenus provenant des biens des Jésuites pour l'année 1846. Acte pour empêcher la contrebande. Acte pour autoriser l'appropriation de £19,000 pour l'amélioration du Golfe St. Laurent. Acte pour amender l'acte du Bas-Canada y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes professant le judaïsme. Acte pour amender l'acte qui établit le bureau des travaux publics. Acte pour mettre Sa Majesté en état d'ordonner l'émanation de décrets jusqu'à un certain montant et pour secourir les incendiés de Québec. Acte pour établir un bureau d'enregistrement distinct et séparé dans la partie intérieure du comté de Dorchester. Acte pour approprier la somme y mentionnée à défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pendant l'année 1846 et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu. Acte pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial. Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes pendant la rébellion, dans le Bas-Canada, et pour approprier les produits du fond des licences de mariage. Acte pour lever sur le crédit du fond de revenu consolidé, une somme d'argent requise pour certains travaux publics. Acte pour expliquer une certaine disposition de l'acte de l'ordonnance, et pour faire disparaître certaines difficultés survenues dans la fonctionnement d'icelui. Acte pour pourvoir à la nomination de magistrats dans les parties éloignées de la Province. Il a plu à Son Excellence de réserver sa sanction aux bills suivants, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté ait été signifié, savoir: Acte de l'Académie de Québec. Acte pour rétablir dans leurs droits certaines personnes convaincus de haute-trahison. Acte pour incorporer la Banque des Marchands. Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston. Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté. Après quoi il a plu à Son Excellence de clore la deuxième session du 24 parlement provincial par le discours suivant: DISCOURS. Honorables Messieurs du Conseil législatif, Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée: A cette époque avancée de la saison je pouvais à peine espérer assemblablement que cette session dût se prolonger assez pour vous permettre de disposer des différentes mesures soumises à vos délibérations avec toute la considération qui est due à l'importance de plusieurs d'entre elles. L'attention infatigable que vous avez apportée aux devoirs laborieux qui vous étaient imposés vous a cependant permis de considérer et de passer les mesures dont vous vous êtes occupés, de manière à prouver les efforts bienveillants et unis des différentes branches de la législature, qui, je n'en doute pas, seront pour les meilleurs intérêts de la Province. Messieurs de la Chambre d'Assemblée. Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires, qui seront dépensés avec la plus grande économie suivant les exigences du service public. Je prendrai immédiatement les mesures néces-

saies pour lever l'emprunt autorisé par vous pour continuer et compléter les travaux publics. Honorables Messieurs du Conseil législatif, Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée: L'esprit vraiment loyal et patriotique avec lequel vous avez passé le bill de milice, réclame ma plus sincère gratitude, et montre avec quelle confiance notre gracieuse souveraine peut toujours se reposer sur l'attachement de ses sujets canadiens, et montre en même temps la promptitude et l'énergie avec lesquelles ils sont prêts, lorsque les circonstances l'exigent, à venir en avant pour la défense de leur pays, et le soutien de leur liaison avec la mère-patrie. J'ai vu la satisfaction de sanctionner au nom de Sa Majesté la plus grande partie des mesures que vous avez passées. Quant aux bills qui ont été réservés pour la décision du gouvernement de Sa Majesté, cette démarche a été dans chaque cas nécessitée par des raisons impérieuses sur lesquelles je ne pouvais exercer aucun contrôle. Les diverses adresses que vous avez votées à la Reine ont été dûment transmises pour être lues à pied de la Toison. En robotant dans vos foyers où votre présence est depuis longtemps requise, messieurs, je ne doute pas que vous n'avez de toute votre influence pour inspirer la confiance dans vos districts respectifs, et en encourageant l'esprit de loyauté qui a toujours distingué le peuple Canadien, et pour promouvoir autant qu'il sera en votre pouvoir, les branches de l'industrie utile et productive, aussi bien que d'entreprises commerciales lesquelles reposent en grande partie le bien-être du pays. Car on peut être assuré que quelque défavorable qu'ait paru l'état des affaires, il existe assez de pouvoir et d'énergie dans cette noble province, si elle est bien gouvernée, pour en faire la plus grande sans contrôle des ressources qu'elle possède; c'est ce qui, avec le secours de la Divine Providence, lui créera de nouvelles sources de richesse et de prospérité, si elle est sur lesquelles elle s'est reposée jusqu'à présent venait à la fin à lui manquer. L'honorable orateur du conseil législatif déclara ensuite que c'était le plaisir de Son Excellence le gouverneur-général que le parlement fut prorogé jusqu'à samedi le 18 de juillet prochain. Voici la liste des Bills qui ont été sanctionnés par Son Excellence dans le cours de la session, concernant le Bas-Canada. Le 18 mai, 1846. Acte pour étendre et amender les lois imposant des droits de douane provinciaux. Acte pour abroger certains actes y mentionnés et imposer un droit sur les distillateurs et les liquoristes fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit. Acte pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la paix, à Gaspé et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister. Acte pour contraindre les témoins dans certains cas, à comparaitre devant les magistrats dans le Bas-Canada. Acte pour mieux protéger certaine espèce de gibier dans le comté de l'Islet. Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada. Acte relatif aux Isles de la Margéleine dans le golfe St. Laurent, et pour autoriser les habitants résidents de ces Isles à y établir un conseil municipal. Acte pour empêcher l'ouverture des alliances du gouvernement pour chemin, sans un ordre du district ou telles alliances sont situées. Acte pour amender la loi dans les cas de faux. Actes pour incorporer les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal, pour le soin et conversion des filles repentantes. Le 23 mai, 1846. Acte pour autoriser la communauté des Sœurs-Grises à vendre leur propriété sur la Pointe à Cadieux. Acte pour approuver l'acte incorporant la compagnie du gaz d'éclairage et de l'Académie de Québec. Acte pour amender l'acte amendant les ordonnances de police dans les cités de Montréal et Québec. Acte pour éloigner tous doutes quant à la validité de certains actes passés devant notaires, dans le Bas-Canada et assurant les droits, titres et intérêts des personnes y concernées. Acte pour amender l'ordonnance incorporant la cité de Québec, et pour d'autres fins. Acte pour permettre la formation du plus d'une société d'agriculture dans chaque comté du Bas-Canada. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de planche de Huntingdon. Acte pour amender les lois incorporant la cité de Montréal, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels les droits d'une personne de remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question. Acte pour changer le lieu de la cour de circuit et du bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière. Acte pour transporter une partie de la ligne de concession entre les 3e, 4e, concessions du township de Barlow, à Robert J. Hamilton.

A VENDRE A CE BUREAU La 8me Livraison de la Revue de Législation et de Jurisprudence. POUR LE MOIS DE MAI. Table des Matières contenues dans cette livraison. De la Codification des Lois du Canada, Les Lois de Banqueroutes, La Défense en Droit, Collection de Décisions des divers Tribunaux du Bas-Canada. Analytical Index to Cases determined in the Court of King's Bench for the District of Quebec from 1808 to 1822. BANC DU ROI. Morin vs. Lafleur dit Bellanger, Maguire vs. Bradley. COURT OF ADMIRALTY. Case of the JANE—Custance, Case of the FACTOR, COUR DES BANQUEROUTES. Bates Bank—Beaulieu Crémier et Taaffe Syndic, COMMISSIONER'S COURT. Mu llen vs. Jeffery,

reprit le marchand de jouets, d'un ton de mystère, et je vis sous le dire. C'était pourtant un secret entre M. d'Harleville et moi; mais, puisqu'il est mort, le pauvre cher homme! il n'y a plus d'indiscrétion. Le grenadier écouta de toutes ses oreilles. —Un jour, poursuivait Courtois, il y a de cela près de dix-huit ans, ma foi! j'étais dans ma boutique, à ranger une grosse de poupées que la diligence de Paris venait de m'expédier, lorsqu'un grand monsieur, décoré de la croix, et que je reconnus sans peine pour être un officier supérieur en demi-solde, se présenta dans mon établissement, et me demanda, d'un ton poli, s'il ne pourrait pas s'entretenir un moment avec moi. Je m'empressai de le faire entrer dans mon arrière-boutique, et nous nous mîmes à causer comme de vieilles connaissances; car il avait jugé à ma mine que je devais être, moi aussi, un ancien troubadour du temps de la république; je n'ai pas besoin de vous dire que ce visiteur était M. d'Harleville lui-même. —Ce n'est pas dubitatif, fit le grognard; allez toujours! —Monsieur Courtois, me dit-il quand nous eûmes un peu jasé de choses et d'autres, je suis conduit ici par une affaire qui demande la plus grande discrétion; en vous en confiant la marche, je suis persuadé qu'elle réussira au gré de mes souhaits. —Parlez, colonel, je suis tout à vous! —Voici, en deux mots, ce dont il s'agit: Je suis revenu de l'armée avec un brave sergent de mon régiment, qui n'a, pour toute fortune, que sa pension de sous-officier et sa croix. Cet homme, qui m'a sauvé la vie à Waterloo, est fier comme Artaban; outre qu'il n'a pas voulu rester auprès de moi, avec ma famille, dans la crainte de passer pour mon domestique; il a repoussé avec opiniâtreté toutes les offres que je lui ai faites, afin d'améliorer sa position. Voici donc le projet que j'ai formé, projet qui a besoin

de votre concours pour réussir; car si Bourguignon, c'est le nom de mon homme, ajouta-t-il, venait à se douter de quelque chose, tout serait perdu. —Vous ne pouviez mieux vous adresser qu'à moi pour une chose de ce genre-là, colonel; je suis la discrétion personifiée. —Bourguignon, poursuivait M. d'Harleville, est d'une extrême adresse à fabriquer une foule de petits ouvrages en bois et sans autres outils que son couteau; avec cela il a un goût merveilleux. Or, Bourguignon, qui n'aime pas à rester oisif, en employant ses loisirs à ce passe-temps; déjà j'ai remarqué dans la maison qu'il s'est acheté, et qu'il ne pourrait achever de payer qu'en se refusant même le nécessaire, des petites pièces de canon, des caissons, des charrettes, etc., figurées avec une rare précision. Il s'agit de faire tourner à son profit son habileté; vousinez, monsieur Courtois, comme par hasard à Mennecy.... —D'autant plus, interrompis-je, qu'il y a une foire deux fois par an dans le pays et que j'ai l'habitude d'y envoyer de la marchandise et un garçon pour la vendre. Cette fois, j'ai moi-même, et je trouverai bien le moyen de m'insinuer dans la maison de votre sergent, car je vous vois venir.... —Au mieux! interrompit M. d'Harleville; vous verrez tous les objets fabriqués par Bourguignon, vous les lui achèterez et les lui paierez un bon prix; puis vous lui en commanderez d'autres que vous lui paierez encore plus cher, et moi je serai là pour régler avec vous et vous tenir compte de la différence de vos prix de fabrique quand je ferai des voyages à Corbeil. —Mon colonel n'a fait cela s'écria le grognard; oh! mon Dieu! voilà donc la chose... quelle trahison délectable! —Vous savez, monsieur Bourguignon, reprit Courtois, que nous avons continué ce métier-là pendant six bonnes années, durant lesquelles je

ne vous en ai pas moins compté 3,600 fr. environ en bons cas.... —C'est vrai! fit le grognard. Ainsi, d'après ce que vous me dites là, mon brave colonel a tiré de sa poche 3,600 fr. pour son vieux Balafre.... Je me doutais bien qu'il y avait du loup dans votre commerce, parce que je ne comprenais guère l'achèvement que vous mettiez à me faire fabriquer tant de pièces de canon, mais je ne mettais pas le doigt sur la chose. —Oh! c'est que nous étions plus fins que vous, répartit le marchand de jouets. Quand je venais à Mennecy, et que, par hasard, je rencontrais chez vous M. d'Harleville, nous ne nous regardions tant seulement pas! Mais minute! monsieur Bourguignon, tout n'a pas été cadeau pour M. d'Harleville. —Ne m'avez-vous pas dit à une certaine époque qu'on s'arrachait mes hémorions à Corbeil, et qu'il n'était enfants de riches bourgeois qui ne voulaient posséder un jouet ouïllé par un ancien soldat de Napoléon, tué à Waterloo? —Ceci est la pure vérité, reprit Courtois; c'est ce qui me fait vous dire que tout n'a pas été cadeau pour M. d'Harleville. Vos jouets se vendent très-avantageusement, et au bout du compte, le colonel n'a été en retour que d'environ 2,000 fr. —Excusez du peu! répondit le grognard; mais si ces fichues ne s'étaient pas vendues du tout, mon colonel en aurait été pour ses frais, et sans le vouloir, je l'eusse caroté indolécitement. —C'est encore possible, répondit le marchand. Monsieur Courtois, cette ruse de guerre ne m'étonne pas; il faut avoir vécu avec mon colonel comme j'ai vécu avec lui pour savoir les manigances qu'il inventait pour être agréable à ses soldats et à ses subordonnés. Je vois, d'a-

près cela, que je lui dois encore plus que je ne croyais; c'est bien!... Ce compte-là s'alignera en temps et lieu, et mon colonel verra, du quartier général où il doit être rendu à l'heure qu'il est, que le cœur de son vieux Balafre était digne de faire l'ordinaire avec le sien! Ils étaient arrivés sur la place du château: Courtois remonta dans sa cariole pour retourner à Corbeil, et le grognard, tout en réfléchissant à ce que lui avait appris le marchand de Corbeil, entra tristement dans sa demeure, en répétant à voix basse: —Ah! vieux frioteur de père Courtois, tu m'as fait une double queue, du modèle de celle du feu roi de Pologne, le citoyen Stanislas.... Mais va, sois paisible tu ne la transporterai pas, cette double queue, en paradis, et je te ferai voir ce que c'est que de vouloir se mêler de faire la soupe des autres dans une marmite qui n'est pas la sienne! EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE. (A continuer.) LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain. Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal 12 juin. COMPAGNON-TAILLEURS DEMANDÉS. L'ES Suspendu à besoin de QUATRE COMPAGNONS immédiatement. Personne ne devra se présenter, à moins d'avoir les capacités requises et surtout à moins d'être de bonne conduite. 17, Rue St. Gabriel } GAREAU Montréal 12 Juin. } Marchand-Tailleur